



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
03 87 99 15 20
03 87 99 21 85
mairiealsting@rtvc.fr

ARRETE MUNICIPAL

n°48/2020

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} - En raison de travaux de branchement assainissement et AEP au 109 rue de Chatellaillon, prévus du 16 au 27 novembre 2020 inclus, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société SADE, de Metz, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés, la circulation, entre les immeubles n°101 et n°115 rue de Chatellaillon, se fera alternativement par demi-largeur de chaussée, soit au moyen de feux tricolores, soit de manière manuelle, avec une vitesse maximale de 30 km/h, pour la durée des travaux du lundi 16 novembre au vendredi 27 novembre 2020 inclus. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Mme. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 12 novembre 2020

Le Maire, HEHN Jean-Claude